

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 29 mars 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_006 - ADMINISTRATION GENERALE RETRAIT DE LA VC7 BIS DE LA LISTE DES ROUTES LES PLUS STRUCTURANTES ET CIRCULANTES RECONNUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La liste des routes les plus structurantes et circulantes qui relèvent de la compétence de la Communauté de communes Le Grand Charolais a été fixée par délibération en date du 17 décembre 2018.

A été incluse la VC7 située à Palinges (71430) qui s'étend du vannage de Varennes à Les Barraques. Il est à noter que deux ouvrages d'art situés sur cette voie nécessitent d'importants travaux dont la commune souhaite assurer la maîtrise d'ouvrage en raison de la présence d'un dispositif hydraulique complexe au niveau du lieu-dit « Moulin de Digoine ». Imbriqué et mitoyen (mais également probablement solidaire du point de vue constructif) de l'ancienne minoterie, le dispositif précité soutient également en partie une voirie reconnue d'intérêt communautaire sur une longueur d'environ 400 mètres.

Pour permettre à la commune de Palinges de réaliser ces opérations, il est proposé à titre expérimental de lui restituer la VC7 bis qui constitue la portion de la VC7 (du vannage de Varennes à la croix de Varennes : 840 ml sur 1986 ml) sur laquelle se trouvent ces ouvrages.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-142 en date du 17 décembre 2018 portant harmonisation des compétences et définition de l'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que l'intérêt communautaire est déterminé par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Considérant que la VC7 située à Palinges a été incluse dans la liste des routes les plus routes structurantes et circulantes reconnues d'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 mars 2023,

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

DÉCIDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- d'abroger la délibération n°2018-142 en date du 17 décembre 2018 en tant qu'elle inclut la VC7 bis (portion de la VC7 du vannage à la croix de Varennes : soit 840 ml sur 1986 ml) située à Palinges dans la liste des routes les plus structurantes et circulantes reconnues d'intérêt communautaire,
- de déléguer au Bureau l'approbation du procès-verbal constatant la restitution de cette voie à la commune de Palinges,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 56	Votants : 69

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Annie BOISSARD à André ACCARY, Guillaume CHAUVEAU à Fabien GENET, Anne DEGRANGE à Jean-Louis PETIT, Thierry DESJOURS à Magali DUCROISSET, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Bérénice PORTIER à Marie-France MAUNY, Pascal RAMEAU à André COTTIN, Emmanuel REY à Paul DUMONTET, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais